

COMPTE-RENDU SOMMAIRE - DU CONSEIL MUNICIPAL
3 juillet 2017 à 20h30 en Mairie

Le 3 juillet 2017 à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Tous sauf

Absents représentés : Pierre QUILLERE par Jérémy ARAQUE, Françoise MIRAT par Nelly GRIFFON, Yvonne THIMOND par Régis NOIZET, Christian TIXIER par Etienne DHUICQ

Absente excusée : Brigitte LAGRUE,

Absents non excusés: Jacky PINGRET, Morgane DOR, Hélène D'ARAQUY,

Olivier CHANOINAT, Trésorier, absent excusé,

Jérémy ARAQUE a été nommé secrétaire

Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h30

Lecture du registre des délibérations du 22 mai et du 30 juin 2017 par le secrétaire de séance

Adopté à l'unanimité

Communications

06/07/2017 - 10h30 à 12h30 Jury départemental fleurissement

08/07/2017 - 21h Concert DJ YANN Place Rémy Petit

13/07/2017 - Retraite aux flambeaux, feu d'artifice

14/07/2017 - Festivités habituelles

Appel aux volontaires pour le 14 juillet 2017

Inquiétude quant à la fermeture de la Circonscription des infrastructures et du patrimoine

Avancement travaux ancien hôpital

DELIBERATIONS

2017-9673 Elections des délégués pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de délibérer pour désigner les 5 conseillers municipaux Montmirailais supplémentaires qui siègeront à la Communauté de communes, suite à l'accord local validé par le Conseil municipal du 22 mai 2017.

Le Conseil municipal après avoir délibéré,

DESIGNE les Conseillers municipaux suivants pour être conseillers communautaires:

Pierre QUILLERE
Micheline JACQUARD
Juan GARCIA RODRIGUEZ
Elisabeth MOUFFLIER
Jérémy ARAQUE

Adopté à l'unanimité

2017-9674 MAPA 05/2017/SE Renouvellement des contrats de vérification extincteurs, désenfumage, alarmes incendie, blocs de secours

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la consultation lancée pour le renouvellement des contrats de vérification des extincteurs, alarmes incendie, système de désenfumage et blocs de secours.

L'objectif est de permettre une meilleure gestion de ces contrats en les confiant à un prestataire unique.

4 entreprises ont été consultées et ont déposé une offre:

ISS	3 541,80 € HT
Hermesse	3 923,50 € HT
Desautel	3 380,22 € HT
Sicli Chubb	3 107,60 € HT

Le Conseil municipal après avoir délibéré

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise SICLI CHUBB pour 3017,60 € HT par an pendant 4 ans à partir du 1er janvier 2018.

Adopté à l'unanimité

2017-9675 MAPA 06/2017/TR Remplacement de l'éclairage public rue du rond de l'avenue

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de remplacement de l'éclairage public rue du rond de l'Avenue.

Il s'agit de la dépose des candélabres existants et de la fourniture de 26 mâts et luminaires leds.

3 entreprises ont été consultées, 2 ont déposé une offre dans les délais.

GTIE	32 162 € HT
DRTP	34 450 € HT

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise GTIE pour 32 162 € HT.

Adopté à l'unanimité

2017-9676 Création d'ilots sur la RD 933 - demande d'aide financière

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de création de 2 îlots sur la RD 933 à hauteur de l'entreprise AXON.

L'objectif de la délibération est de demander des aides financières, notamment au département au titre des amendes de police.

Le projet est estimé à 10572,80 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour obtenir des aides financières pour la réalisation du projet.

Adopté à la majorité avec 2 oppositions (Régis NOIZET, Yvonne THIMOND)

2017-9677 MAPA 07/2017/TR Création d'ilots sur la RD 933

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de création de 2 ilots sur la RD 933 à hauteur de l'entreprise AXON.

5 entreprises ont été consultées et 2 ont déposé une offre.

RVM	17 777,00 € HT
Eurovia	10 572,80 € HT

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA pour 10572,80 € HT

Adopté à la majorité avec 2 oppositions (Régis NOIZET, Yvonne THIMOND)

2017-9678 Lutte contre l'habitat indigne - étude de faisabilité - constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Sézanne

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de lancement d'une étude de faisabilité dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne. L'objectif est d'engager la requalification de 3 zones situées rue de l'école, rue du Docteur Philippe Amelin et Place Rémy Petit avec les aides de l'agence nationale de l'habitat au titre des opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre Irrémédiable (RHI) et de Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable ou dangereux et des Opérations de Restauration Immobilières (THIRORI).

Il est proposé de constituer un groupement de commande avec pour objet la mise en œuvre d'une étude de faisabilité en matière de lutte contre l'habitat indigne à Montmirail et à Sézanne.

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

DECIDE de la constitution du groupement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

Adopté à l'unanimité

2017-9679 Cession de la parcelle cadastrée section BE n°151

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de cession de la parcelle cadastrée section BE n°151 correspondant au lavoir communal située rue de la libération.

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

AUTORISE la cession de la parcelle cadastrée section BE n°151 de 131 m² au prix de 4000 € à Madame GADROY.

Adopté à l'unanimité

2017-9680 Convention de partenariat avec l'association PISTE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de convention de partenariat avec l'association PISTE. L'objectif est de confier à l'association l'entretien de certaines zones de la Ville dont notamment:

- Les entrées de ville
- Les 1ère, 2ème et 3ème avenues
- Le parcours de santé

La présence de l'association correspond en moyenne sur l'année à 4 jours par mois pour 4 à 5 personnes pour un coût de 15 000 €.

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association PISTE.

Adopté à l'unanimité

2017-9681 Admissions en non valeur

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

DECIDE de l'admission en non valeur de titres de recette pour un montant total de 516,81 €.

Adopté à l'unanimité

2017-9682 Attribution d'une subvention à l'association la Balise

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la demande de l'association la Balise dont l'objet est de proposer un accompagnement aux personnes souffrant d'addiction.

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

DECIDE du versement d'une subvention de 5000 € à l'association la BALISE.

Adopté à l'unanimité

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h05*

Etienne DHUICQ
Maire de Montmirail

